



RCS : TOULOUSE

Code greffe : 3102

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2006 B 02458

Numéro SIREN : 491 452 991

Nom ou dénomination : FITTINGBOX

Ce dépôt a été enregistré le 20/08/2013 sous le numéro de dépôt A2013/012587

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
TOULOUSE



1707367

Dénomination : FITTINGBOX
Adresse : 644 voie L'occitane Immeuble Arizona - Bâtiment A
31670 Labège -FRANCE-

n° de gestion : 2006B02458
n° d'identification : 491 452 991

n° de dépôt : A2013/012587
Date du dépôt : 20/08/2013

Pièce : procès-verbal d'assemblée générale ordinaire du
30/05/2013



1707367

20 AOUT 2013

enregistré sous le numéro :
N° de gestion :

JDS87

200639658

FITTINGBOX
Société Anonyme à Directoire et à Conseil de Surveillance
au capital de 232.787 euros
Siège Social : 644 Voie l'Occitane – Immeuble Arizona – Bâtiment A
31670 LABEGE
491 452 991 R.C.S. TOULOUSE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 MAI 2013

L'an deux mil treize, le 30 mai à 10 heures,

Les actionnaires de la Société FITTINGBOX, Société Anonyme à Directoire et à Conseil de Surveillance, au capital de 232.787 euros, dont le siège social est sis 644 Voie l'Occitane – Immeuble Arizona – Bâtiment A – 31670 LABEGE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de TOULOUSE sous le numéro 491 452 991, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle au siège social sis 644 Voie l'Occitane – Immeuble Arizona – Bâtiment A – 31670 LABEGE, sur convocation régulière du Directoire.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Ariel CHOUKROUN, en sa qualité de Président du Conseil de Surveillance.

La société BANEXI VENTURES représentée par Monsieur Philippe HERBERT, et la société COUP DE POUCE DE PETIT POUCKET représentée par Monsieur Thierry MORIN, représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur Benjamin HAKOUN, qui assiste à la séance, est désigné comme secrétaire.

La Société SAINT GERMES MIDI PYRENEES ASSOCIES, représentée par Madame Mireille SAINT GERMES, Commissaire aux Comptes titulaire, régulièrement convoquée est présente.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 230.144 actions sur les 232.787 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée, réunissant le quorum requis par l'article 18 des statuts de la société, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

.../...

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

BM

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- .../...
- Remplacement d'un membre du Conseil de Surveillance
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

.../...

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

.../...

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de nommer en remplacement de Monsieur Guy HAKOUN, membre démissionnaire :

- Madame Gisèle HAKOUN née AGOPIAN, demeurant 76 chemin du Nebout à 31830 PLAISANCE DU TOUCH, née le 14 janvier 1955 à MARSEILLE (13) et de nationalité Française.

en qualité de membre du Conseil de Surveillance, pour le temps restant à courir du mandat de Monsieur Guy HAKOUN soit pour une période qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2015 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Madame Gisèle HAKOUN née AGOPIAN a fait savoir par avance qu'elle acceptait ces fonctions et n'était frappé d'aucune mesure ou incapacité susceptible de lui en interdire l'exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Certifié conforme, le Président du Directoire

 CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL